

Un cadre fédéral pour l'hospitalisation à domicile

SANTÉ L'ASBL Arémis propose depuis 30 ans des soins de santé à domicile

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une approche non développée en Belgique, révèle une étude réalisée par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) que présentaient mercredi le ministre bruxellois de l'Economie Didier Gosuin (FDF) et la secrétaire d'Etat bruxelloise chargée de l'Aide médicale urgente Cécile Jodogne (FDF). Une observation basée sur des projets à l'étranger, et d'ailleurs contestée par les ministres, qui faisaient observer d'emblée qu'à Bruxelles, l'ASBL Arémis propose ce type de soins à des patients en Région bruxelloise depuis 28 ans.

Par définition, l'HAD consiste « à délivrer au domicile du patient des soins qui, autrement, ne pourraient être délivrés qu'à l'hôpital », note le KCE. Dans la continuité du Plan Santé bruxellois, Didier Gosuin et Cécile Jodogne veulent donc, insistent-ils, « développer l'hospitalisation à domicile, car c'est une alternative qui possède des avantages financiers et qui permet d'élargir l'offre de soins ».

Un cadre institutionnel

Après la publication de l'étude du KCE, Cécile Jodogne tient à « mettre ce point à l'ordre du jour lors de la réunion interministérielle. Parce que l'hospitalisation à domicile a besoin d'un cadre institutionnel et financier pour survivre ». Car Arémis survit depuis 1988 sans ce cadre. Son rôle est de prendre en charge les patients à leur domicile en leur offrant la même

qualité de soins qu'à l'hôpital et un soutien technologique et psychologique.

« Nos patients sont principalement issus du milieu hospitalier, c'est pourquoi l'offre de soins s'inscrit dans la continuité de l'hôpital », explique Marion Faignaert, la cofondatrice de l'association. Cependant, l'HAD ne concerne pas la totalité des patients. Marion Faignaert précise : « Cela dépend d'abord de la pathologie. Ensuite, le processus d'HAD démarre en concertation avec l'hôpital. Nous travaillons également avec les médecins généralistes. Le travail réalisé en amont est primordial, car la confiance doit être établie entre le patient et l'équipe. Les aspects sociaux et économiques comptent dans le processus final. Le choix revient au patient et à son entourage. »

L'ASBL emploie sept infirmières à temps plein qui s'occupent de 200 patients sur l'ensemble de l'année (environ 100 enfants et 100 adultes). Les infirmières suivent des formations continues afin de se tenir informées des évolutions technologiques et médicamenteuses. La plupart d'entre elles proviennent d'ailleurs du milieu hospitalier.

Beaucoup de frais non couverts sont pris en charge par Arémis, subventionnée en partie par la Cocof (Commission communautaire francophone). Mais ce n'est pas suffisant. « Un cadre légal permettra à l'HAD un soutien financier », note Didier Gosuin. ■

GAUTHIER VINCENT (st.)